

*Date du document : 7/07/2022*

## **AVIS**

CD-22g07-CWaPE-0910

### **PLANS D'INVESTISSEMENT 2023-2028 DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

## Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE .....	4
1.1.	<i>Contexte</i> .....	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i> .....	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i> .....	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i> .....	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i> .....	7
2.	APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS .....	8
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i> .....	8
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2021</i> .....	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2023-2028</i> .....	11
2.4.	<i>Évolution des investissements</i> .....	13
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE .....	15
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i> .....	15
3.2.	<i>Les renouvellements du réseau</i> .....	15
3.3.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i> .....	17
3.3.1.	ORES .....	17
3.3.2.	RESA.....	19
3.4.	<i>Les compteurs communicants</i> .....	22
3.5.	<i>La conversion L/H</i> .....	23
3.6.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i> .....	24
3.7.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i> .....	24
3.8.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i> .....	26
3.9.	<i>L'injection dans les réseaux de gaz naturel</i> .....	26
3.10.	<i>La mobilité (CNG/LNG)</i> .....	27
3.11.	<i>La couverture des zones blanches</i> .....	28
4.	AVIS DE LA CWAPE .....	29
4.1.	ORES .....	29
4.2.	RESA.....	31
	Annexe I – Note d'examen des plans d'investissement .....	33
	Annexe II – plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....	34

## Index graphiques

GRAPHIQUE 1	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL.....	9
GRAPHIQUE 2	MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2021.....	9
GRAPHIQUE 3	ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX .....	10
GRAPHIQUE 4	ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES) .....	10
GRAPHIQUE 5	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS.....	11
GRAPHIQUE 6	POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES).....	11
GRAPHIQUE 7	RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES) .....	12
GRAPHIQUE 8	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE.....	13
GRAPHIQUE 9	INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUR 2023 À 2028.....	14
GRAPHIQUE 10	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2021 .....	18
GRAPHIQUE 11	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES PÉRIODE TARIFAIRE .....	18
GRAPHIQUE 12	COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2021.....	19
GRAPHIQUE 13	COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : RESA PÉRIODE TARIFAIRE .....	21

## Index tableaux

TABLEAU 1	DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE .....	5
TABLEAU 2	STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....	8
TABLEAU 3	RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2021 .....	16
TABLEAU 4	TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2023 À 2028).....	16
TABLEAU 5	COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE.....	23
TABLEAU 6	POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS.....	24
TABLEAU 7	RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2021 .....	27

# **1. RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE**

## **1.1. Contexte**

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Toutefois, afin de garder une vision à moyen terme sur les travaux à réaliser, la CWaPE a souhaité disposer, en fin de période tarifaire d'une vision sur la période tarifaire suivante. Les plans introduits cette année par les GRD portent donc sur les années 2023 à 2028.

## **1.2. Procédure d'établissement des plans**

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

## **1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y a plus que deux gestionnaires de réseau de gaz en Wallonie : ORES Assets et RESA. Dans les faits cependant et jusqu'en 2021, ORES a continué d'introduire un plan d'investissement en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron, qui intègre depuis 2019 les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Depuis le dépôt de ce plan 2023-2028 et en accord avec la CWaPE, ORES Assets n'a plus fait de distinction entre ses anciens GDR.

Les lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD et la dernière mise à jour date de janvier 2020.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. La CWaPE a formulé par écrit ses remarques aux GRD avant le 15 mai. Des réunions ont été programmées dans la foulée pour discuter de ces remarques. Suite à ces échanges, les GRD ont transmis une version amendée de leur plan d'investissement gaz ainsi que leurs réponses écrites aux questions/remarques de la CWaPE.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

**TABEAU 1** DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
ORES	31 mars	13 mai (par écrit CWaPE->GRD) 23 mai (réunion chez ORES)	15 juin
RESA	30 mars	13 mai (par écrit CWaPE->GRD) 1 <sup>er</sup> juin (réunion chez RESA)	13 juin

## 1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices<sup>1</sup> disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (année N-1)
  - 2.1 Volet adaptation
  - 2.2 Volet extension
    - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
    - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (année N)
  - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année N
  - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années N+1 à N+5)
  - 4.1 Volet adaptation
    - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
      - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
      - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
    - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
      - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
      - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
      - 4.1.2.3 Impositions extérieures
      - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
      - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
      - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
  - 4.2 Volet extension
    - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
    - 4.2.2 Grands projets d'extension
      - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
      - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
      - 4.2.2.3 Projets stratégiques
    - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables. Pour ce qui concerne l'année à venir, seuls quelques points de détail pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné que les GRD n'ont pas toujours connaissance de projets qui pourraient aboutir à moyen terme, elles se constituent essentiellement d'enveloppes non nominatives qui devront probablement être réévaluées.

---

<sup>1</sup> [LIGNES DIRECTRICES CD-20a28-CWaPE-0027 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz'](#)

## 1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

## 2. APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2023-2028 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2021 et la mise à jour pour l'année 2022 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE ; ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

### 2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 0,8 %, soit environ 114 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+137 km). Les conduites constituées d'autres matériaux sont en diminution : acier (-16 km), fonte (- 5 km) et fibro-ciment (-1 km).

Les GRD ont renouvelé 51 km de conduites et procédé au placement de 105 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2021 à 157 km de conduites.

Les GRD ont placé 14 282 compteurs chez de nouveaux clients, dont 9 407 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, 18 162 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 3 319 d'entre eux ont été renouvelés et 12 465 nouveaux branchements ont été réalisés.

### 2.2. Composition des réseaux fin 2021

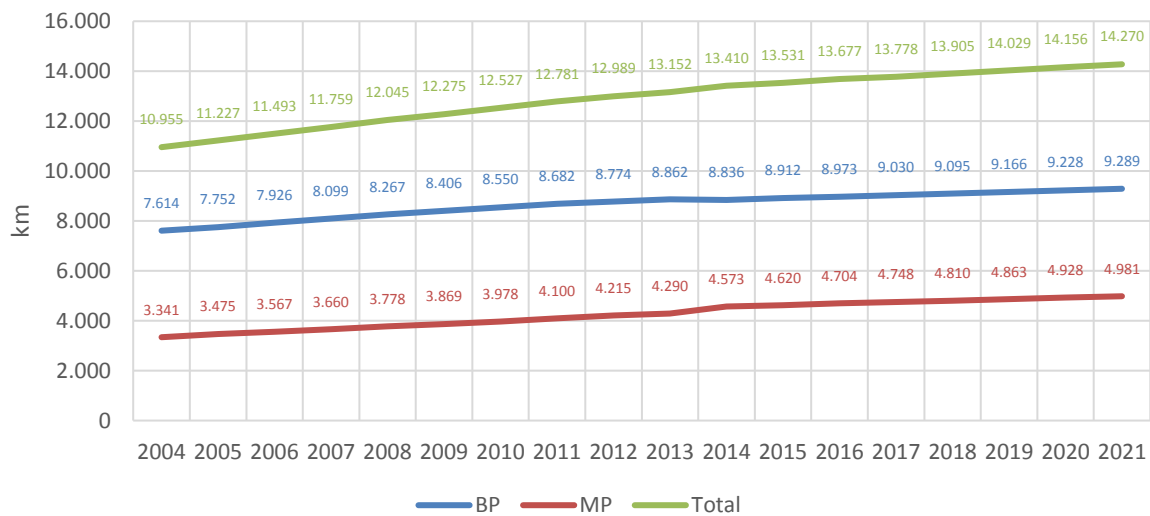
Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

*TABEAU 2 STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE*

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2021)	GWh distribués (Total 2021)	km de conduites (au 31.12.2021)
ORES	523 934	15 212	10 111
RESA	252 069	6 213	4 159
<b>Total Wallonie</b>	<b>776 003</b>	<b>21 424</b>	<b>14 270</b>



GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL

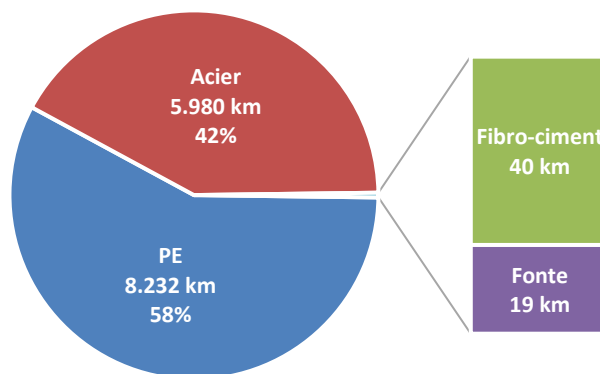


On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d’inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu’un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d’avis qu’il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l’historique. La valeur économique du réseau n’a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (42 %) et en polyéthylène (58 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

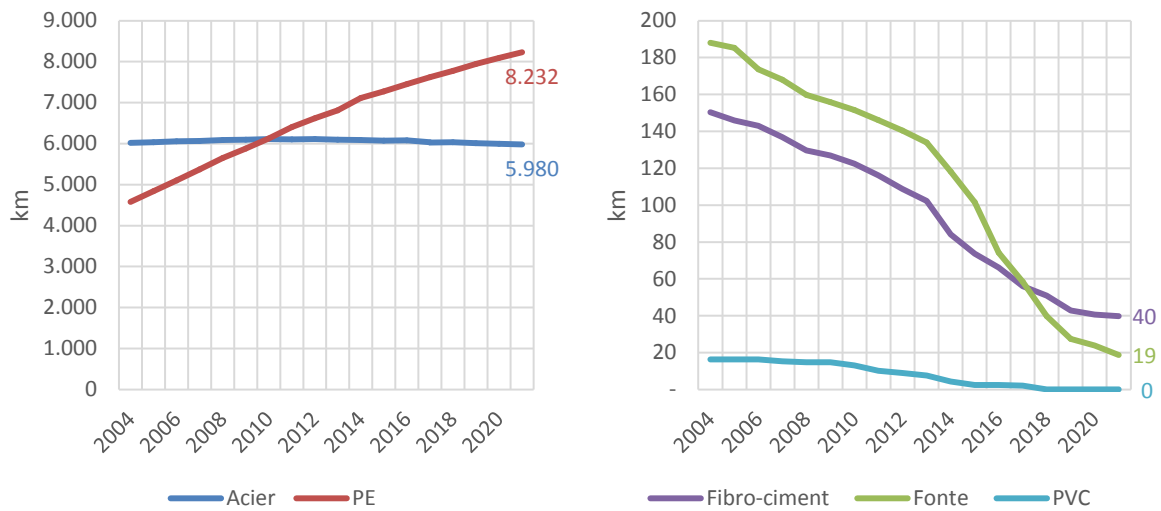
GRAPHIQUE 2 MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2021

Réseaux wallon par matériaux en 2021 (14.270 km)



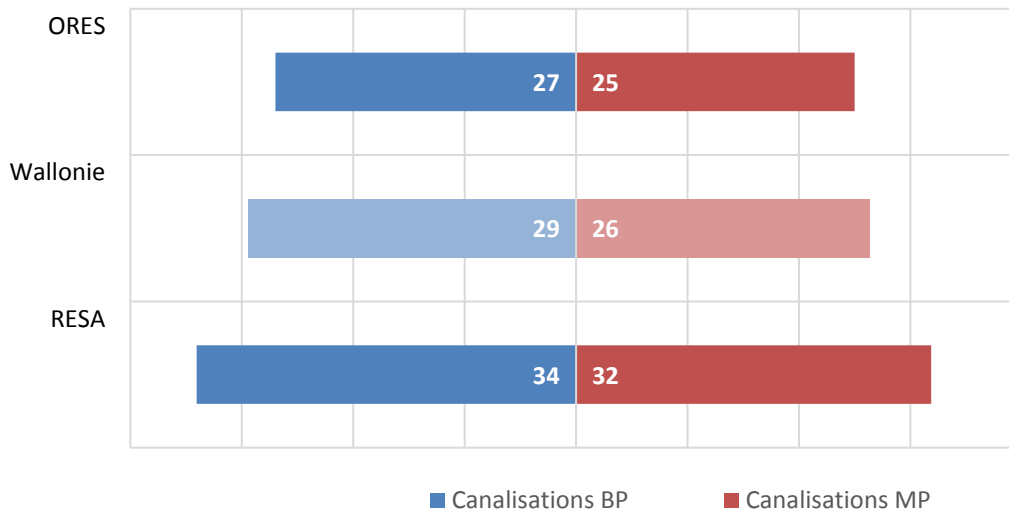
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons qu’en 2021, les dernières conduites de PVC ont été éradiquées.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX



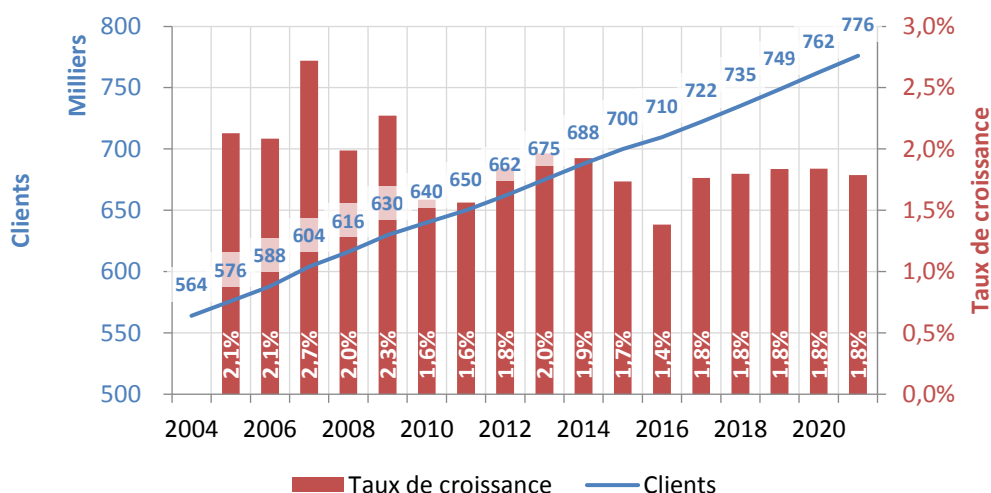
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 28 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)



Le nombre de clients continue de croître ; il est de l'ordre de 776 000 clients actifs en 2021.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



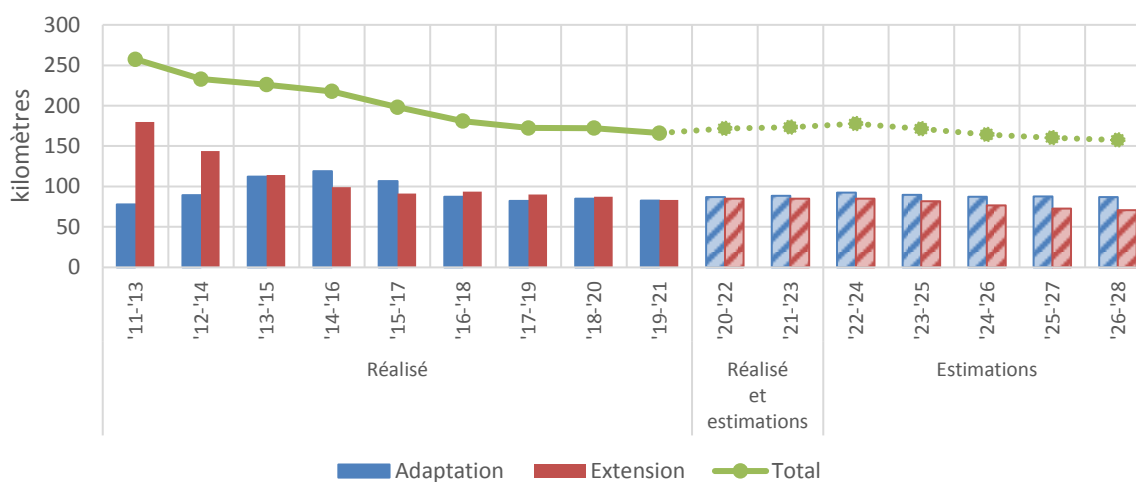
### 2.3. Prévisions pour les plans 2023-2028

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2023, près de 180 km de conduites devraient être posées par les GRD : 58 km consistent en des renouvellements, 122 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,9 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

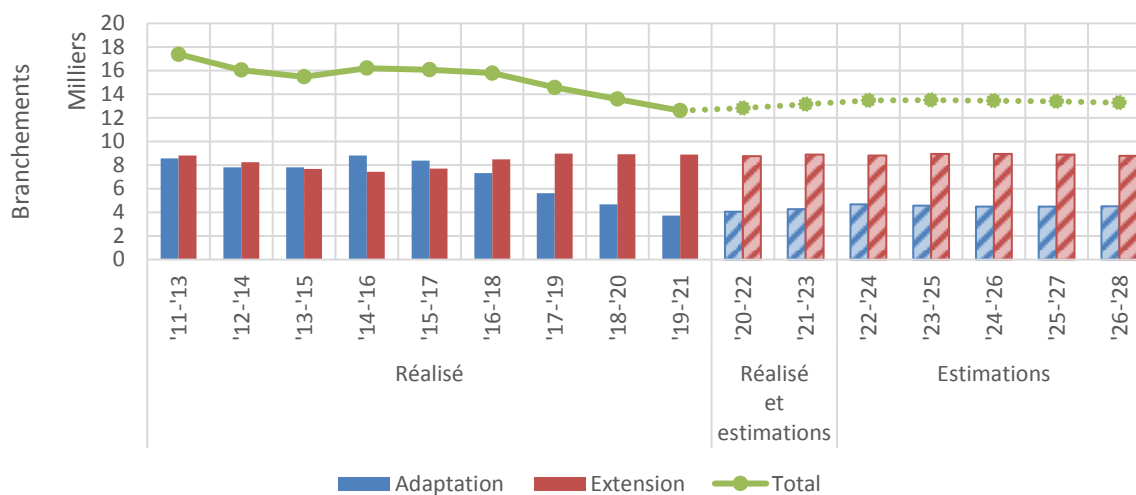
Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont en revanche toujours en baisse.

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Suivant les prévisions pour 2023, environ 8 825 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 4 740 autres seront renouvelés. Ces chiffres tiennent compte de l'action de promotion du gaz naturel menée par ORES et RESA. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, compteurs, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, en 2023 :

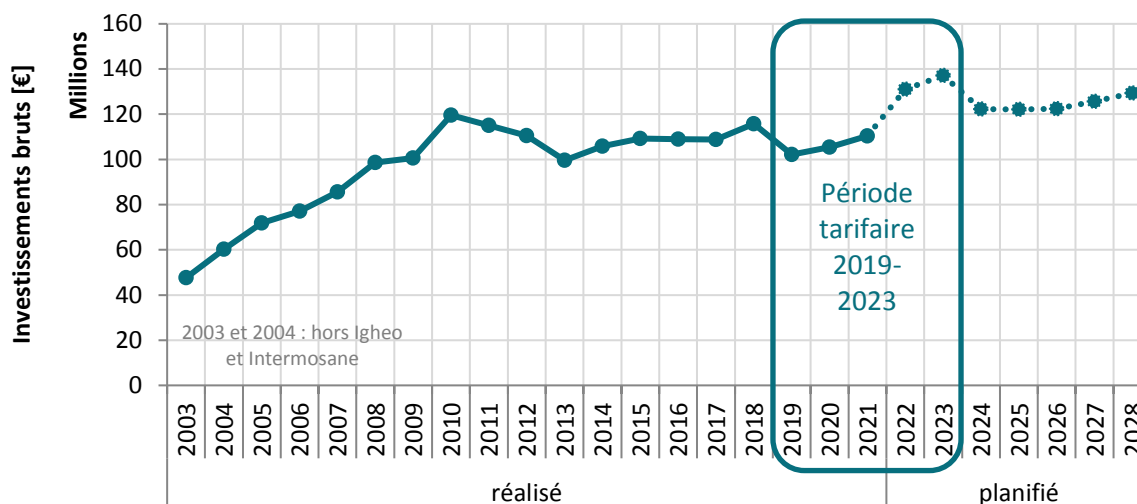
- seront renouvelés :
  - 1 station ou poste de réception,
  - 12 cabines réseau ;
  - 22 cabines de quartier ;
  - 25 300 compteurs.
- seront nouvellement posées :
  - 2 cabines de réseau ;
  - 5 cabines de quartier ;
  - 13 600 compteurs.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

## 2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements<sup>2</sup> opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2023 aux alentours de 129,4 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



Par le passé, plusieurs années se sont démarquées.

En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec des investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décliné d'un tiers après l'absorption par RESA.

En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par un hiver 2012-2013 exceptionnellement long.

En 2018, le pic d'investissements pour l'ensemble des GRD mais en particulier chez RESA (+5M€) où plusieurs facteurs ont joué : un nombre de canalisations posées plus important lié à des conditions climatiques clémentes ; reports des années précédentes ; prix unitaires en hausse ; émission de notes de crédit suite à des contestations des communes.

À l'inverse pour 2019, on observe une forte diminution des investissements principalement due à une erreur d'imputation des frais de personnel sur les activités d'ORES (-11M€) ; cette diminution est toutefois compensée par RESA dont le réalisé est de 24% supérieur au montant budgété (+5 M€) principalement dû à des prix de pose de canalisations sous-estimés.

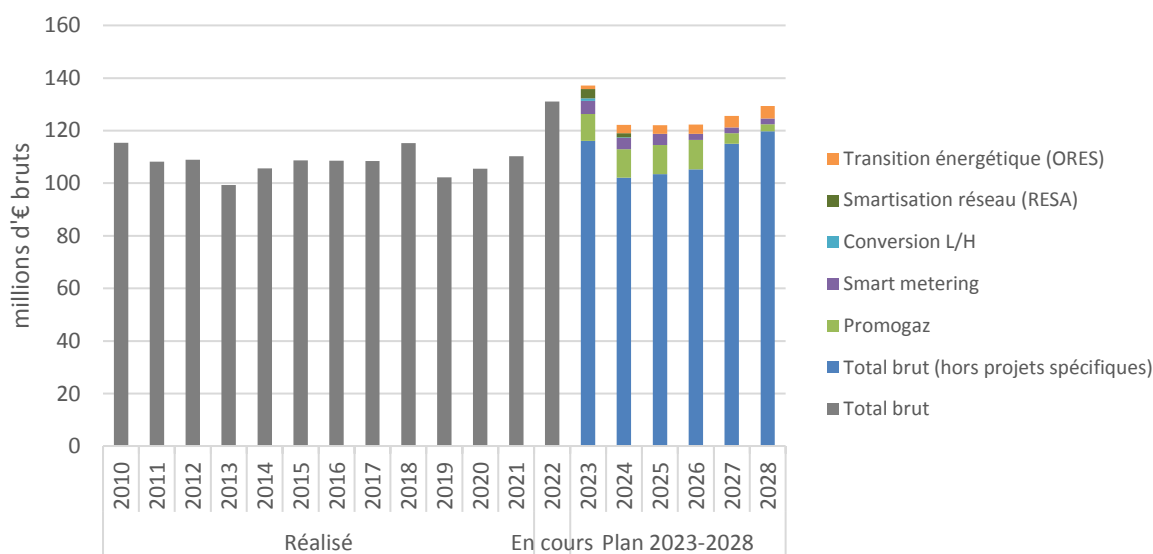
L'année 2020 a été marquée par un ralentissement des activités lié au confinement induit par la crise sanitaire Covid-19. Ce sont principalement les prestations liées aux branchements et au comptage qui ont été le plus impactées ; les postes budgétaires liés aux canalisations sont par contre en hausse.

<sup>2</sup> Les investissements pris en compte sont les actifs réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

Concernant l'année 2021 qui vient de s'écouler, des prix plus élevés pour les canalisations et cabines ont impacté les dépenses de RESA. À cela il faut ajouter l'impact des intempéries sur les assets existants et la réalisation de nouveaux bouclages afin réalimenter certaines parties du réseau de ce GRD. Au total le budget de RESA a augmenté de 17% (+4,5 M€). Chez ORES par contre, c'est une diminution du budget de 4,3% (-3,6M€) à laquelle on assiste liée à une moindre réalisation de branchements BP (-20%) et un moindre placement de compteurs à budget (- 36%) compte-tenu d'une part de la période d'interdiction de coupure<sup>3</sup> prolongée par le Gouvernement wallon en mesure de soutien suite à la crise sanitaire et, d'autre part, du lancement de la nouvelle clearing house « ATRIAS » qui a contraint ORES à suspendre les poses de compteurs à budget d'octobre à décembre 2021. Ces éléments ont en principe également affecté RESA, mais les conséquences ne sont pas visibles dans le résultat global pour les raisons évoquées ci-dessus.

Finalement pour les années 2022 et 2023, les GRD présentent des budgets en hausse. Ainsi chez ORES, afin de rattraper les retards des années précédentes, il a été décidé d'entreprendre quatre grands projets de bouclage (Dinant, Escanaffles, Chièvres et Nivelles) mais également des travaux visant la restructuration du réseau de Comines suite à la reprise de ce dernier. Côté RESA, des investissements conséquents sont prévus sur Saint-Vith en 2023 (et 2024) en plus de l'ambition de porter la capacité de renouvellement des conduites à 25 km/an en 2026.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES POUR 2023 À 2028



Le graphique ci-dessus met quant à lui en évidence quelques projets spécifiques<sup>4</sup> (certains sont toutefois existant avant 2022 mais il n'est pas toujours possible de pouvoir les isoler dans les montants réalisés). On y observe :

- l'importance des budgets alloués à la promotion du gaz naturel (promogaz) entre 7 et 9%/an jusqu'en 2026<sup>5</sup> ;

<sup>3</sup> <https://www.energieinforwallonie.be/fr/actualites/covid-19-interdiction-des-coupures-delectricite-et-de-gaz>

<sup>4</sup> Par souci de clarté, les dénominations utilisées ici sont celles des GRD et ne découlent pas d'une quelconque décision de traitement spécifique.

<sup>5</sup> Cette action de promotion a débuté en 2016 pour une période de 10 ans. À ce stade, il est encore trop tôt que voir si cette action sera prolongée au-delà.

- le déploiement jusqu'en 2025 des compteurs communicants en vue d'assurer l'obligation de service public liée au prépaiement; date à laquelle l'ancienne plateforme soutenant les prépaiements des compteurs à budget à carte sera décommissionnée ;
- la fin des investissements liés à la conversion L/H (en 2024, il reste un budget d'une centaine de milliers d'euros non visible sur le graphique) ;
- une enveloppe d'environ 4 M€/an présentée par ORES et liée à la transition énergétique (CNG, biométhane, ...);
- une enveloppe dédiée à la « Smartisation réseau » pour RESA en 2023 et 2024 conditionnée à l'octroi d'un subside régional. Cette enveloppe englobe le projet de virtual pipe sur Saint-Vith et l'équipement de cabines avec des télémesures.

### **3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE**

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

#### **3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans**

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel, budgétaire, voire, climatique.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), crise sanitaire, climatique (hiver prolongé, inondations), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

#### **3.2. Les renouvellements du réseau**

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons qu'au cours de l'année 2021, les conduites en PVC ont été totalement éradiquées.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive aussi parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement. Ce fut notamment le cas en 2019 quand une septantaine de mètres de conduite en fibro-ciment a été localisée par ORES sur le territoire de Comines précédemment exploité par Gaselwest (réseau pour lequel on pensait avoir éradiqué ce matériau). Aujourd'hui cette conduite a été renouvelée.

**TABLEAU 3** RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2021

km de conduite	Fibro-ciment	Fonte
<b>ORES</b>	<b>39,70</b>	<b>15,87</b>
<b>RESA</b>	-	<b>2,83</b>
<b>Total général</b>	<b>40,65</b>	<b>23,82</b>

Depuis l'introduction de ce plan 2022-2026, ORES ne se fixe plus d'objectifs chiffrés d'assainissement par matériaux critiques comme c'était le cas les années précédentes. ORES continue néanmoins de procéder aux remplacements de ces matériaux critiques dès que c'est possible en tenant compte aussi des contraintes qui s'appliquent (décret impétrants, synergie, plannings imposés par les communes...).

Pour le réseau de RESA sur lequel il reste un peu moins de 3 km conduite en fonte, celles-ci ont été chemisées par l'intérieur et présentent aujourd'hui une sécurité comparable aux autres matériaux. RESA n'envisage donc pas de retrait de ces conduites. Depuis plusieurs années RESA indique vouloir porter sa capacité globale de renouvellement des conduites à 25 km/an en 2026 ; désormais, il semblerait que le dimensionnement des équipes de RESA permette un renouvellement de 16,2 km en 2022 contre 14 km/an précédemment.

Aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD ont toutefois mis en place ces dernières années des outils de priorisation, basés sur les risques de défaillance.

Le taux moyen de renouvellement du réseau wallon est de 0,44 %, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 226 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2020, l'âge moyen du réseau wallon était de 28 ans (26 ans pour le réseau MP et 29 ans pour le réseau BP).

**TABLEAU 4** TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2023 À 2028)

GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2023-2028) [m]	Longueur du réseau au 31.12.21 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2023-2028 [années]
ORES	40 419	10 111	0,40%	250
RESA	22 800	4 159	0,55%	182
<b>Wallonie</b>	<b>63 219</b>	<b>14 270</b>	<b>0,44%</b>	<b>226</b>



### 3.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- L'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

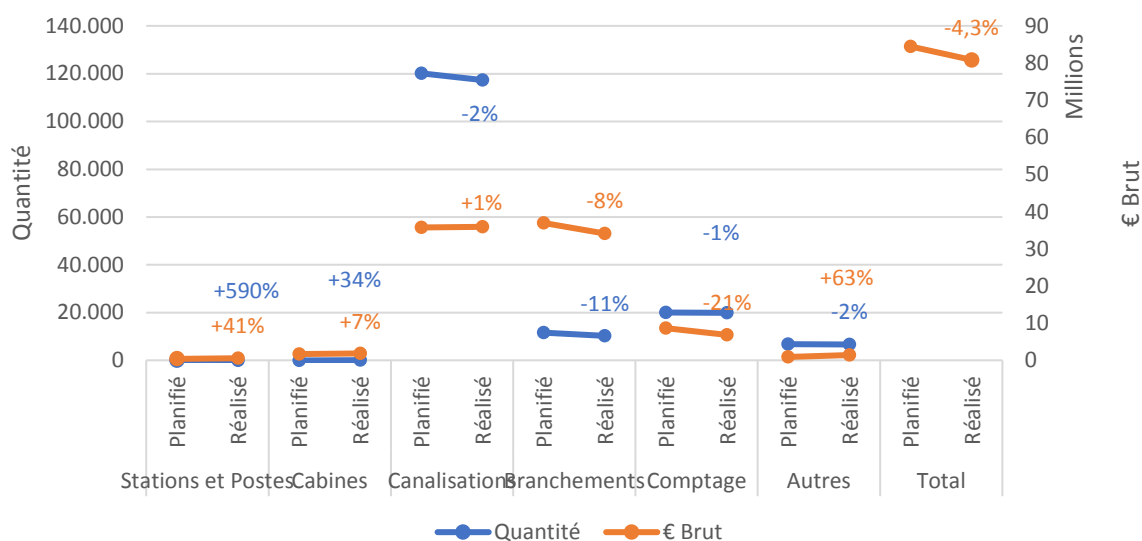
Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p. ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers communiqués par les GRD.

#### 3.3.1. ORES

Le budget planifié pour l'ensemble d'ORES en 2021 était de 84,4 M€ bruts. Le budget réalisé s'élève à 80,8 M€ brut soit une diminution de 3,6 M€ (-4,3%). Ceci est principalement dû à une diminution des dépenses dans les postes budgétaires 'branchements' et 'comptage'. Ainsi, il résulte pour 2021 une moindre réalisation de branchements BP (-20%) ainsi qu'un placement moindre de compteurs à budget (-36%) cumulé à une diminution du prix moyen (-15%) de ces compteurs à budget.

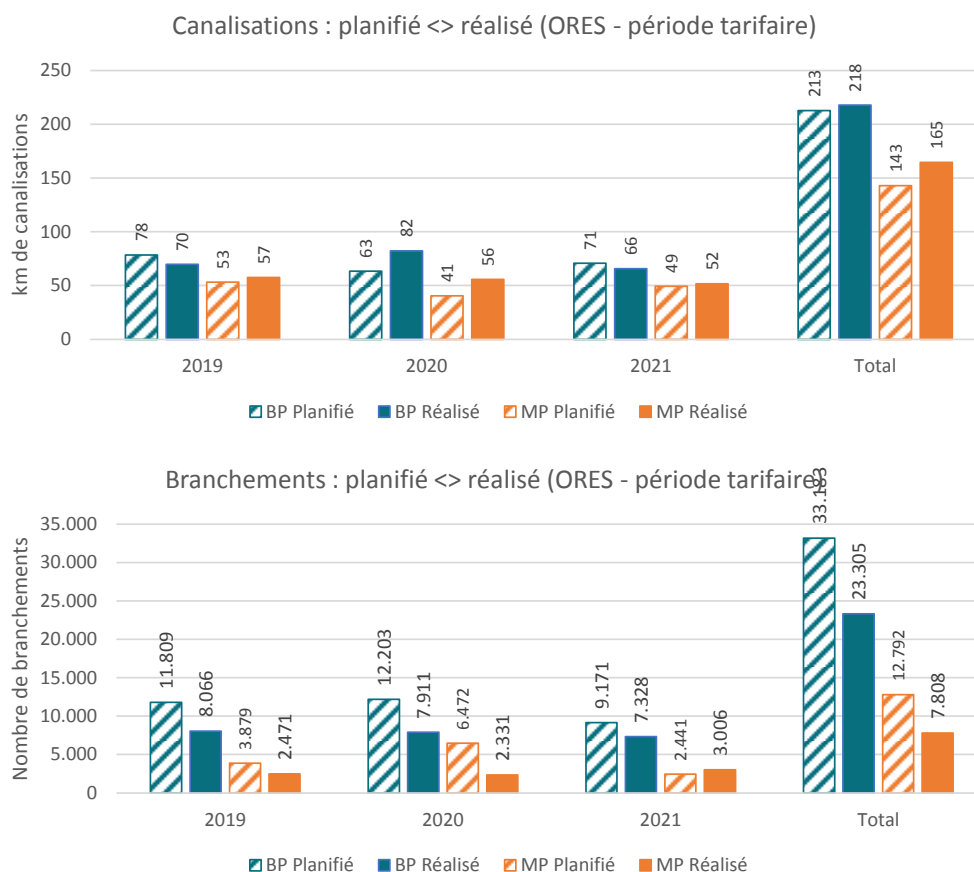
GRAPHIQUE 10 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR ORES EN 2021

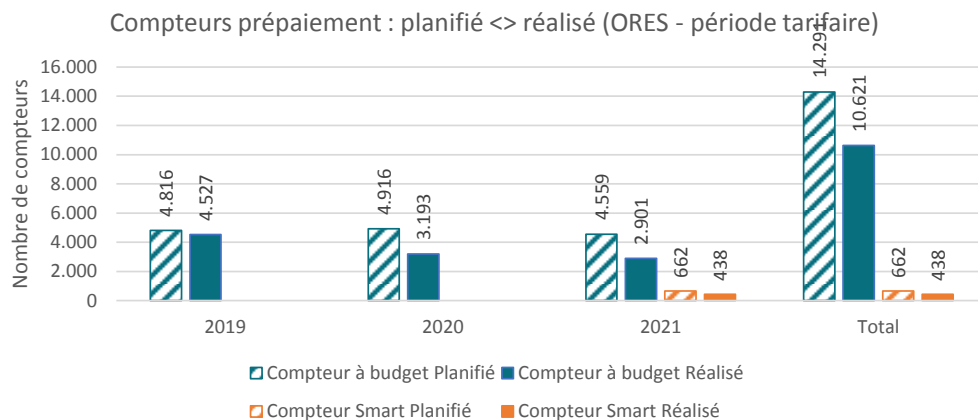
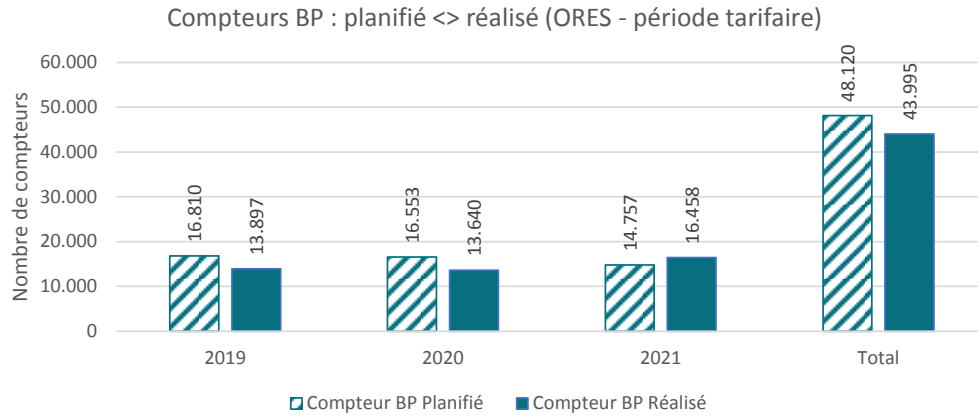


Les quatre graphiques ci-dessus mettent en regard, depuis le début de la période tarifaire actuelle, les quantités initialement planifiées et les quantités effectivement réalisées pour certains assets de réseau.

Seules les canalisations dépassent les quantités planifiées pour les autres assets représentés (branchements et compteurs), sur le cumul de 2019 à 2021, on observe un déficit de réalisations.

GRAPHIQUE 11 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : ORES PÉRIODE TARIFAIRE

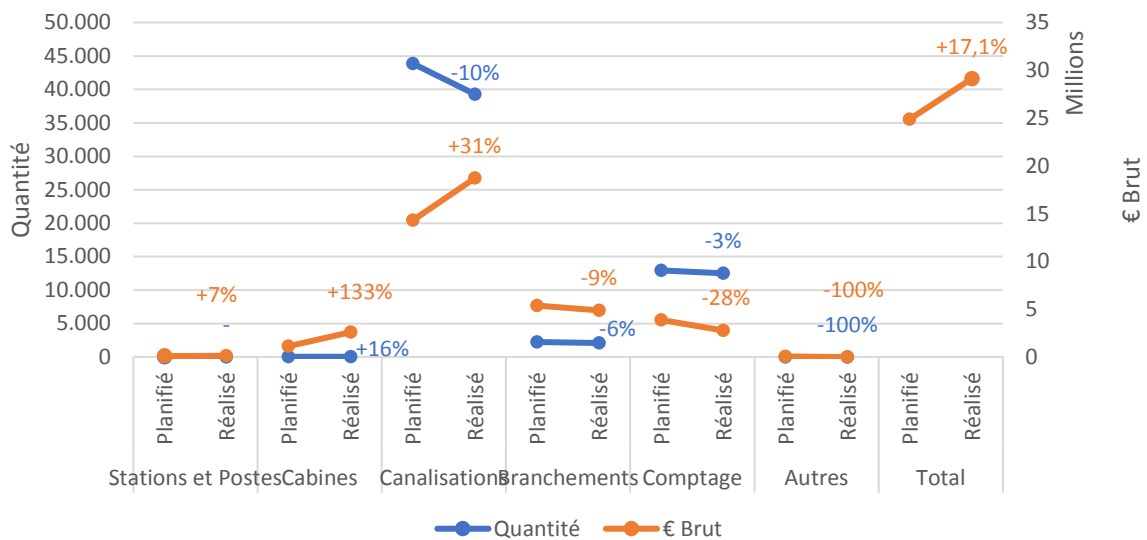




### 3.3.2. RESA

Le budget initial pour l'année 2021 était de 24,872 M€ bruts (revu à 25,339 M€) ; le réalisé quant à lui s'élève à 29,119 M€ en augmentation de 17%. Le graphique ci-dessous met en évidence, par poste budgétaire, les écarts entre le planifié et le réalisé aussi bien pour les quantités que pour les montants.

GRAPHIQUE 12 COMPARAISON ENTRE LE PLANIFIÉ ET LE RÉALISÉ POUR RESA EN 2021



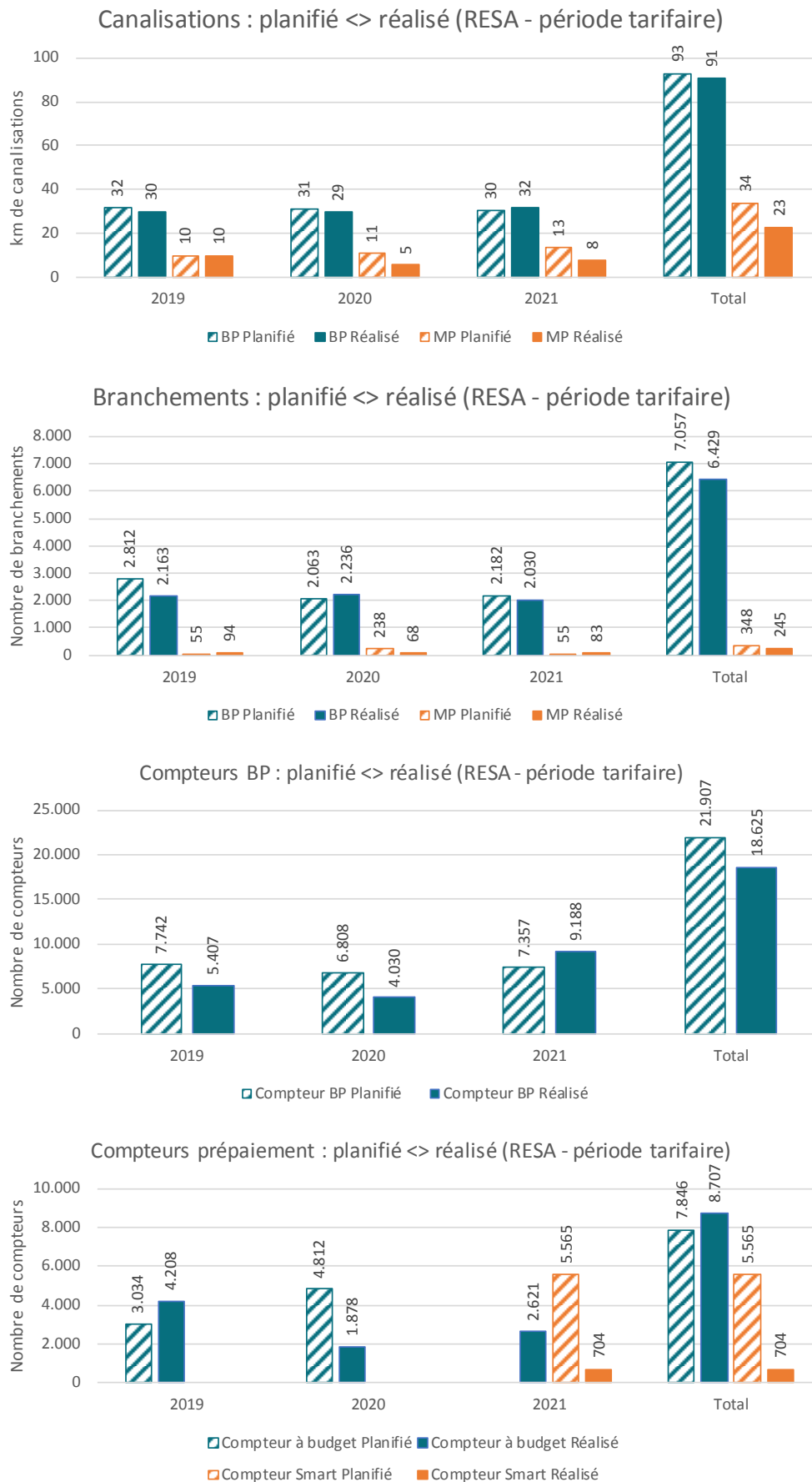
L'écart par rapport au budget initial est principalement dû à :

- une augmentation du poste budgétaire lié aux canalisations (+31% ou +4,4M€) malgré des quantités réalisées moindre (-10%) mais un prix moyen réalisé plus important pour les canalisations BP auquel il faut ajouter des impacts liés aux intempéries ;
- une augmentation du poste budgétaire lié aux cabines (+133% ou +1,5 M€) à quantité légèrement plus importante mais surtout un effet prix et un impact lié également aux intempéries ;
- une diminution du poste budgétaire lié au comptage (-28% ou -1,1 M€) à quantité équivalente mais avec plus de compteurs BP et moins de compteurs à prépaiement suite aux inondations.

Les quatre graphiques ci-dessous mettent en regard, depuis le début de la période tarifaire actuelle, les quantités initialement planifiées et les quantités effectivement réalisées pour certains assets de réseau.

Pour les quantités planifiées, sur le cumul de 2019 à 2021, on observe un déficit de réalisations ; sauf pour les compteurs à budget. Pour ces derniers, ceci s'explique par un retard dans le déploiement des compteurs communicants (smart). Dès lors pour assurer l'OSP liée au prépaiement, RESA n'a pas eu d'autre choix en 2021 que de placer encore des compteurs à budget.

GRAPHIQUE 13 COMPARAISON ENTRE LES QUANTITÉS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES : RESA PÉRIODE TARIFAIRE



### 3.4. Les compteurs communicants

Tout comme pour l'électricité, les GRD déploient des compteurs dits communicants en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs communicants. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs communicants.

En effet, les principaux équipementiers ont arrêté de la production des compteurs à budgets sous leur forme actuelle (à carte). À cela il faut également ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue en 2025. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP liée au prépaiement, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs communicants qui assumeront les fonctionnalités des compteurs à budgets actuels. Les gestionnaires de réseau disposent encore toutefois d'un faible stock de compteurs à budget dont ils réservent le placement pour les zones où la couverture télécom ne permet pas aujourd'hui de placer un compteur communicant.

Les quantités de compteurs communicants reprises dans les plans d'investissement gaz 2023-2028 pour l'année 2023 sont en ligne avec les décisions de la CWaPE d'octobre 2021 relatives aux charges nettes du projet spécifique de déploiement des compteurs communicants. Les quantités prévues pour les années suivantes, elles sont quant à elles en ligne avec les business case introduits à la CWaPE par les GRD en décembre 2021.

Si en 2020 la crise sanitaire a engendré un retard dans le déploiement des compteurs communicants, le rattrapage n'a pas pour autant pu être résorbé en 2021. En effet, plusieurs éléments sont venus jouer les trouble-fêtes :

- manque d'effectif suite aux nombreux arrêts maladie (entre autres liés à la Covid-19) au sein des équipes des GRD ;
- prolongation par le Gouvernement wallon d'une période d'interdiction de coupure d'électricité et de gaz jusqu'au 30 juin 2021 suite à la crise sanitaire ;
- survenance des intempéries de juillet 2021 qui ont mobilisé par la suite beaucoup de moyens techniques et humains en particulier chez RESA ;
- lancement de la clearing house nationale (ATRIAS) qui a contraint les GRD à suspendre les poses de compteurs à budget d'octobre à décembre 2021.

### 3.5. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L a débuté en Wallonie au 1<sup>er</sup> juin 2018 et poursuit son chemin sans soulever de difficulté. Seule la conversion de juin 2020 a été postposée à septembre de la même année pour tenir compte des aléas liés à la crise sanitaire Covid-19. Le tableau ci-dessous liste les communes ou localités wallonnes déjà converties et celles qui le seront dans les prochaines années.

**TABLEAU 5** COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 <sup>er</sup> juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 <sup>er</sup> juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Lincet, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 <sup>er</sup> septembre 2020	ORES	Soignies, Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmonsart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)
1 <sup>er</sup> juin 2021	ORES	Braine-Le-Comte (sauf les localités d’Hennuyères et de Ronquières qui seront en principe converties en 2024), Ecaussines, Seneffe.
1 <sup>er</sup> juin 2022	ORES	Rebecq
1 <sup>er</sup> juin 2023	ORES	Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe (Bousval), Grez-Doiceau, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rixensart, Walhain, Wavre
1 <sup>er</sup> juin 2024	ORES	Braine-l’Alleud, Braine-le-Chateau, Enghien, Ittre, Nivelles, Tubize, Waterloo

Pour rappel, en Wallonie, ce sont près de 111 000 clients qui seront impactés de 2018 à 2024 (dont plus de 80 000 entre 2023 et 2024). La plus grande partie de ces clients sont situés dans le Brabant wallon. À ce jour, environ un quart a déjà été converti.

Cette conversion implique entre autres :

- le remplacement d’écriteurs/détenteurs<sup>6</sup> chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l’alimentation de certaines poches du réseau (l’alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;
- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD s’attendent à découvrir davantage d’installations vétustes et, dès lors, à anticiper des travaux de rénovation de branchements.

<sup>6</sup> La pression de service d’une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

### 3.6. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

### 3.7. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximums mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximums sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 6 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C m <sup>3</sup> (n)/h	TD Fluxys m <sup>3</sup> (n)/h	Commentaires
Brabant wallon	City gate de Baulers	11 590	12 500	L'augmentation du TD de Baulers n'est finalement pas une piste réaliste car cela générerait un investissement trop important.  ORES envisage un renforcement via la création d'un nouveau point d'injection à Thines (pour alimenter la ZAE) ainsi qu'un renforcement du poste de Genappe.  Un projet en ce sens est initié dans le plan 2022-2026 et devait s'étaler de 2022 à 2024 ; il est aujourd'hui (plan 2023-2028) décalé à 2023-2024.



ORES	Poste	Q-11°C m <sup>3</sup> (n)/h	TD Fluxys m <sup>3</sup> (n)/h	Commentaires
	City gate d'Hélécine	3 480	3 750	(aucun changement) L'augmentation de la charge sur ce poste, ainsi que les nouvelles demandes introduites pour la nouvelle ZAE sont monitorées car une augmentation du TD sur ce poste impose des travaux chez Fluxys qu'on ne sait justifier aujourd'hui avec une consommation de pointe mesurée à 2.500 m <sup>3</sup> (n)/h (sur un réseau Gaz L). Dès que les premières demandes de raccordement arriveront pour la ZAE, ORES contactera le GRT dans le but d'introduire une demande d'augmentation du TD.
Namur	Postes : de Namur (Albert 1 <sup>er</sup> ), de Namur (Quai de l'écluse), d'Emines	39 531	43 000	La capacité du poste du quai de l'écluse, elle, est toujours contractuellement de 10 000 m <sup>3</sup> (n)/h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 m <sup>3</sup> (n)/h.  Il est prévu de construire une nouvelle cabine à Flawinne de 5.000 m <sup>3</sup> /h pour soutenir l'alimentation de Belgrade et permettre au poste du quai de l'écluse de débiter davantage vers le centre de Namur pour soulager le poste Albert 1 <sup>er</sup> .  La construction de la cabine est en cours de finalisation et sa mise en service est prévue dans le courant du second semestre 2022.
Hainaut (Wapii)	Tournai / Kain	24 950	30 000	Plusieurs actions ont déjà été menées par le passé : pressions relevées à 4 bars dans le centre de Tournai et réalisation de plusieurs bouclages : vers Pecq finalisé mis en service en mai 2021), vers Vaulx (en cours) et entre Antoing et Gaurain (en cours).

ORES	Poste	Q-11°C m <sup>3</sup> (n)/h	TD Fluxys m <sup>3</sup> (n)/h	Commentaires
Namur	Ciney / Vehir	2 650	3 500	<p>Malgré la mise en service du city gate de Vehir à Ciney, on constate que l'alimentation reste à surveiller.</p> <p>La CWaPE constate que la TD a été légèrement augmentée par rapport au plan précédent passant de 3 300 m<sup>3</sup>/h à 3 500 m<sup>3</sup>/h.</p> <p>ORES a par ailleurs indiqué dans le passé que les travaux et la nouvelle cabine rue St-Pierre à Dinant étaient insuffisants pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la ville. ORES envisage une liaison Ciney-Dinant via Achêne avec mise en service pour fin 2023.</p>

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

### 3.8. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans. De même, l'arrêté du Gouvernement dit « walterre » amène de nouvelles contraintes pour les gestionnaires de réseau et leurs sous-traitants avec pour conséquence des coûts plus élevés pour certains chantiers.

### 3.9. L'injection dans les réseaux de gaz naturel

Depuis l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 mettant en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz, des projets concrets d'injection ont vu le jour en Wallonie. Ainsi fin 2021, trois unités de production de biométhane étaient raccordées au réseau de distribution et y injectaient les productions pour une capacité de raccordement cumulée de 2 155 m<sup>3</sup>(n)/h. Avec le mécanisme de soutien actuel, les producteurs peuvent sous certaines

conditions demander au GRD de prendre en charge l'installation d'une cabine d'injection et ne doivent s'acquitter que des coûts opérationnels via un tarif d'injection.

ORES dans son plan 2022-2026 a introduit pour la première fois une enveloppe « transition énergétique » à partir de 2024 qui englobe entre autres le biométhane et le CNG. Dans son plan 2023-2028, ORES a mis à jour cette enveloppe « Transition énergétique » et prévoit cette fois dès 2023 de raccorder deux unités de biométhanisation sur ses réseaux (injection de 650 m<sup>3</sup>(n)/h du côté de Nivelles et 1 000 m<sup>3</sup>(n)/h du côté de Leuze) ensuite de 2 à 4 cabines d'injection par an sur le reste du plan.

Côté RESA, il n'y a pour l'instant aucun budget prévu dans le plan 2023-2028 compte-tenu de l'incertitude qu'il existe encore quant à la concrétisation des trois projets pour lesquels des discussions sont en cours avec les auteurs de projet.

### 3.10. La mobilité (CNG/LNG)

Bien que le focus soit fortement orienté vers la mobilité électrique, la mobilité au départ du gaz naturel reste une alternative intéressante d'un point de vue qualité de l'air et la santé par rapport aux carburants classiques (essence, diesel). En outre, le développement de cette mobilité permet de pérenniser le réseau de gaz naturel en amenant de nouvelles consommations et l'approvisionnement des stations de ravitaillement ne nécessite quant à lui pas de transport de carburant par camion à l'inverse des carburants classiques.

Ces dernières années plusieurs actions ont été menées permettant un essor de cette filière. Ainsi :

- en 2016, la CWaPE a approuvé un contrat-type de raccordement ouvert pour les stations CNG (ORES) ;
- en 2017-2018, afin de stimuler le développement de stations CNG, un tarif de raccordement offrant la gratuité des 500 premiers mètres d'extension du réseau a été mis en place moyennant un tarif périodique (T3) plus important permettant au GRD de récupérer son investissement sur le long terme et assurant une non-discrimination pour les nouveaux acteurs ;
- les tarifs pour la période 2019-2023 ont confirmé les orientations prises en 2017-2018 : un tarif spécifique CNG uniforme sur le territoire de la région wallonne a été introduit et des abattements ont été mis en place de maximum 75 000 € sur les 500 premiers mètres d'extension et d'environ 25 000 € pour le branchement et la cabine.

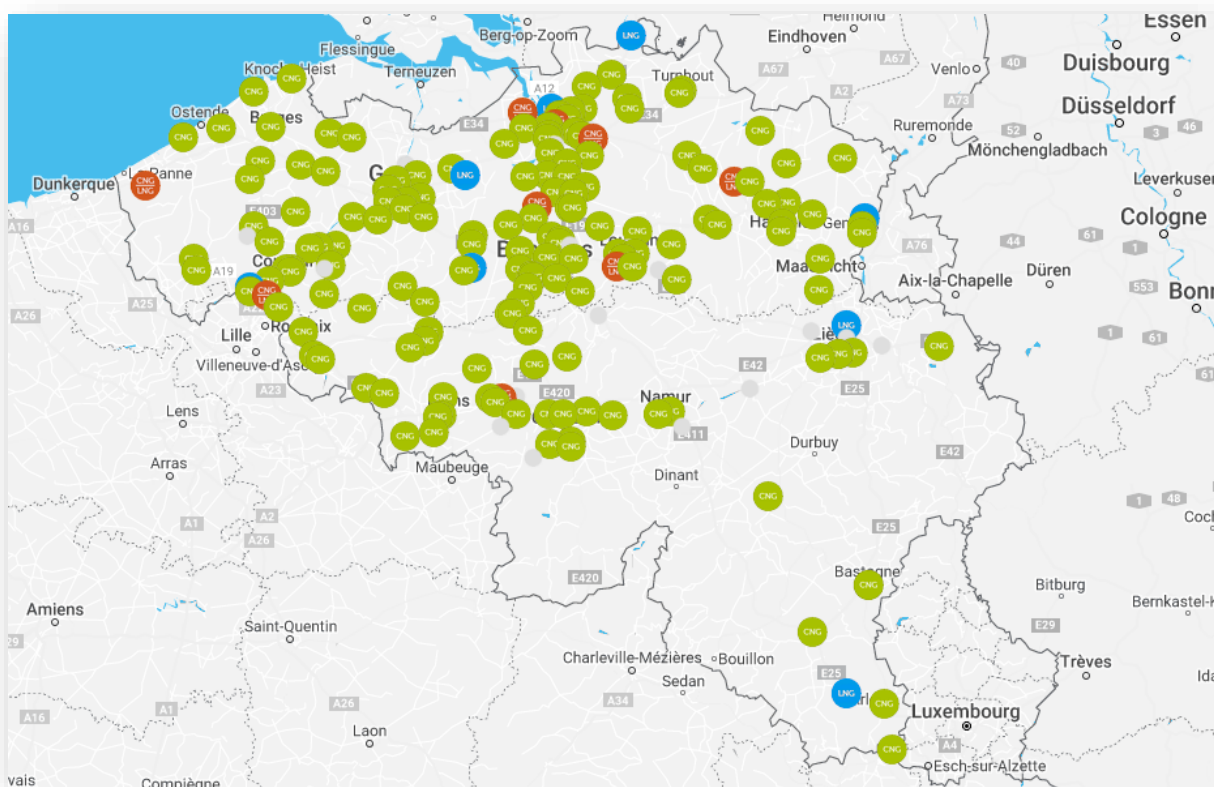
Le tableau ci-dessous dresse un état de lieux à fin 2021 de la filière CNG. On comptait alors 44 raccordements actifs en Wallonie ; soit 7 de plus qu'en 2020. D'autres étaient à l'étude mais ne sont pas renseignés ci-dessous.

TABLEAU 7 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2021

Raccordements CNG	Actifs
ORES	39
RESA	5
<b>TOTAL Wallonie</b>	<b>44</b>

La carte ci-dessous extraite du site internet [www.gas.be](http://www.gas.be) répertorie les stations CNG et LNG en Belgique.

Figure 1 Cartographie des stations CNG/LNG en service en Belgique (vert : CNG ; bleu : LNG ; rouge : CNG et LNG)



Source : [www.gas.be](http://www.gas.be), extraction au 24 juin 2022.

### 3.11. La couverture des zones blanches

Depuis 2017, RESA étudie la possibilité de développer un nouveau réseau dans une zone blanche (St-Vith) au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG).

Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau de RESA. RESA prévoit la réalisation de la station mère, de la station fille ainsi que de l'organisation du transport pour le second semestre 2022 et l'alimentation du premier client industriel au second semestre 2023. Cette solution serait économiquement plus intéressante que de poser la dizaine de kilomètres de conduites nécessaire à l'amenée de gaz.

## 4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWAPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWAPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWAPE rappelle qu'en application des dispositions décrétales, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur les années 2019 à 2023. La CWAPE a toutefois analysé l'ensemble des années 2023 à 2028 reprises dans les plans soumis par les GRD. Le processus de planification prévoit néanmoins une mise à jour périodique.

Quelques remarques/points d'attention ont été formulés de manière individuelle aux GRD, ils sont repris ci-dessous.

### 4.1. ORES

Concernant le bilan 2021, la CWAPE constate une nouvelle fois que les dépenses réalisées pour cette année, comme pour les deux années précédentes, sont inférieures aux montants budgétés (-4,3%). De 2019 à 2021, la différence entre les dépenses réalisées et les dépenses planifiées s'élève à près de 17 millions d'euros (237,2 M€ vs 254,2 M€ ; soit -6,7%).

Face à ce constat, ORES a décidé d'entreprendre plusieurs grands projets de bouclage (Dinant, Escanaffles, Chièvres et Nivelles) et a également décidé de débiter des travaux visant la restructuration du réseau de Comines géré précédemment par Gaselwest. ORES a dès lors présenté dans ce nouveau plan une révision largement à la hausse pour 2022 mais également pour 2023. Ces nouveaux budgets dépassent annuellement 100 millions d'euros bruts contre en moyenne 80 millions d'euros bruts par an réalisés entre 2019 et 2021. La CWAPE s'interroge quant à la capacité réelle d'ORES de mener à bien les investissements prévus pour 2022 et 2023.

Concernant les besoins en capacité, ce plan d'investissement (mais parfois aussi les précédents) a mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (Baulers et Héléciné). Pour Baulers, un programme de renforcement de l'alimentation est en cours d'établissement et des travaux sont programmés pour les années 2023 à 2024 ; quant à Héléciné, la zone reste un point d'attention. Plus récemment, l'arrivée de nouveaux clients gros consommateurs poussent ORES à avoir une attention sur certaines zones de son réseau (à l'Est de Tournai : Vaulx et Gaurain ; à l'Est de Chièvres) et des projets de renforcement, de bouclage ou l'augmentation des débits mis à disposition par Fluxys sont programmés. D'autres projets de renforcement sont toujours en cours (Namur ainsi que la liaison Tubize / Braine-l'Alleud). Par contre, les mesures prises l'hiver 2020-21 confirment que les travaux réalisés à Dinant ne sont pas suffisants pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la ville en cas d'hiver exceptionnel. ORES envisage une nouvelle injection sur Achêne et la création d'une liaison Achêne-Dinant avec mise en service prévue pour fin 2023. La CWAPE rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont

que rarement rencontrées.

Concernant le déploiement des compteurs communicants, la CWaPE constate que les quantités prévues pour 2023 sont conformes à celles reprises dans le budget approuvé en octobre 2021. La CWaPE constate néanmoins que les montants associés diffèrent légèrement.

Concernant l'enveloppe « transition énergétique » qui reprend à la fois des investissements liés à l'injection de biométhane et ceux relatifs aux raccordements de stations CNG, ORES a démontré qu'il y avait bien des porteurs de projet pour les quantités mentionnées pour l'année 2023. La CWaPE lève, pour cette année 2023, la réserve qu'elle avait émise lors du plan précédent et ne s'oppose pas à la mise en œuvre des quantités prévues. Elle maintient toutefois des réserves pour les années suivantes (voir ci-dessous).

Concernant le caractère liant du plan d'investissement, ORES mentionne que « les quantités et montants pour les années 2024 à 2028 sont indicatifs et ne peuvent en rien préjuger de la teneur de la PT 2024-2028, ni des futures discussions quant aux enveloppes complémentaires y relatives pour ce qui concerne le programme SWITCH ». La CWaPE prend acte de cette mention et son avis ne doit être compris que comme portant sur les années 2022 (révision) et 2023 même si des recommandations sont toutefois émises pour les années ultérieures sans que cela ne puisse engager la CWaPE d'une quelconque manière ni créer des attentes dans le chef d'ORES.

Concernant les budgets indicatifs pour les années 2024 à 2028, ils sont en moyenne de 91,5 M€ par an soit de 2,8 M€ supérieurs à la moyenne annuelle sur la période tarifaire 2019-2023. Ce montant inclut une enveloppe de 3,8 M€ par an dédiée à la transition énergétique (construction de stations d'approvisionnement en gaz naturel comprimé et de cabines d'injection de biométhane et/ou de méthane de synthèse, adaptation des réseaux MP afin d'accueillir ces stations et cabines). Sans cette enveloppe, le budget total brut pour 2024-2028 tomberait en moyenne à 87,6 M€, soit un budget inférieur à la moyenne annuelle de la période tarifaire 2019-2023 (88,7 M€). Les hypothèses utilisées pour dimensionner cette enveloppe devront être étayées lors des prochains exercices d'établissement du plan d'investissement.

Concernant les pourcentages d'indexation des coûts, « ORES ne tient pas uniquement compte des indices santé/consommation tels que fournis par le Bureau Fédéral du Plan mais également d'estimations relatives à l'évolution des coûts des services tiers ». Bien que le présent avis de la CWaPE ne porte que sur 2023 (compte-tenu de la remarque ci-dessus) et que cela concerne les années au-delà de 2023, la CWaPE informe ORES que si en décalage avec la future méthodologie tarifaire en cours d'adoption devait être observé, la CWaPE émettra des réserves sur une telle approche.

La CWaPE constate qu'ORES a de plus en plus recours aux enveloppes non nominatives. Ainsi des travaux bien que clairement identifiés dans le texte du plan d'investissement ne sont pas repris en projets nominatifs. Pire, des projets précédemment repris en nominatif sont réalisés sur les enveloppes non nominatives. À ce jour, la majorité de projets repris en nominatifs dans le plan sont des projets de faible envergure liés à des remplacements de filtres ou de compteurs dans des cabines et des remplacements d'anodes. Pour l'année 2023, les projets nominatifs représentent 14% du budget total du GRD ; en 2024 ils ne représentent plus que 2% et à peine 0,1% en 2025. Cette façon de procéder entrave la CWaPE dans ses missions de surveillance et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'adaptation telles que prévues par le décret gaz. La CWaPE, sous peine de refuser les plans futurs, demande à ORES de faire en sorte à l'avenir de limiter l'usage de ces enveloppes non nominatives aux travaux pour lesquels soit la certitude de réalisation est faible, soit la localisation des travaux est inconnue ou incertaine.

En conclusion, la présente décision de la CWaPE ne porte que sur l'année 2023 compte-tenu du caractère indicatif des quantités et montants transmis par ORES pour les années 2024 à 2028 et la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis pour l'année 2023.

## 4.2. RESA

La CWaPE constate que RESA annonce que sa capacité de renouvellement des conduites sera effectivement portée à 16,2 km en 2022 contre 14 km/an précédemment. A termes, celle-ci devrait atteindre progressivement 25 km/an en 2026. Cette annonce intervient après plusieurs années de report.

Concernant le réalisé 2021, la CWaPE observe que les dépenses sont en augmentation de 17% (planifié 24,9 M€, réalisé 28,2 M€). Cette augmentation serait principalement due à une augmentation du coût des canalisations et des cabines (prix moyens en hausse auxquels il faut ajouter l'impact des inondations de juillet de 2021). La CWaPE observe également qu'il y a eu un retard dans le déploiement des compteurs communicants qui a été mis à l'arrêt suite aux inondations de juillet (le personnel étant mobilisé pour remplacer les compteurs inondés et remettre en service le réseau).

Concernant les quantités et budgets planifiés pour 2022 et 2023, la CWaPE constate que le budget 2022 est en hausse (29,2 M€ vs 26,3 M€) suite au report de travaux initialement prévus en 2021 mais qui sont/seront réalisés en 2022 ; les moyens techniques ayant été mobilisés en 2021 pour faire face aux conséquences des inondations de juillet. De même, le budget planifié pour 2023 est également en hausse (34,0 M€ vs 26,6 M€) suite au report du projet de développement du réseau sur Saint-Vith (voir infra) ainsi qu'à l'augmentation de la capacité de renouvellement des conduites.

Concernant les quantités et montants planifiés de 2024 à 2028, compte-tenu que ceux-ci portent sur la période tarifaire suivante et que RESA indique par ailleurs que « la planification n'est toujours pas déterminée à ce jour, mais ne se fera pas avant la nouvelle proposition tarifaire programmée en 2024 », ces quantités et montants sont considérés comme fournis à titre indicatifs. RESA ne doit donc pas considérer ceux-ci comme acquis et validés par le régulateur.

Concernant le taux d'indexation utilisé par RESA pour les années 2024 à 2028, la CWaPE constate que RESA applique un taux de 2%/an. Bien que la portée du présent avis est limitée à 2023 (voir remarque supra), la CWaPE informe RESA que si un décalage avec la future méthodologie tarifaire en cours d'adoption devait être constaté, la CWaPE émettra des réserves sur une telle approche.

Concernant les prévisions de placement relatives aux compteurs communicants, la CWaPE constate que les quantités et montants prévus pour 2023 sont bien en ligne avec la décision de la CWaPE intervenue en octobre 2021. Par contre si la CWaPE observe que les quantités reprises pour les années 2024 à 2028 sont également bien en ligne avec le business plan rentré par RESA fin 2021, elle observe que les montants ont été majorés. Ceux-ci feront toutefois (voir remarque supra) l'objet d'une validation ultérieure.

Concernant l'enveloppe « Smartisation » dans laquelle est maintenant repris le projet de développement du réseau sur Saint-Vith ainsi que l'équipement de cabines en télémesure, la CWaPE prend acte que la concrétisation de ces projets est liée à l'octroi du subside par le Gouvernement wallon.

Finalement, la CWaPE constate que RESA n'est jusqu'ici pas en mesure d'isoler le coût de renouvellement des branchements (en ce compris le comptage) lorsque ces renouvellements sont opérés dans des travaux plus larges de renouvellement ou de déplacement de canalisations. Ceci induit

des analyses erronées des chiffres communiqués par RESA. La CWaPE demande à ce que RESA soit attentif à cette difficulté à l'avenir.

En conclusion, la présente décision de la CWaPE ne porte que sur l'année 2023 compte-tenu du caractère indicatif des quantités et montants transmis par RESA pour les années 2024 à 2028 et la CWaPE ne s'oppose pas à la mise en œuvre du plan soumis pour l'année 2023.

\* \*  
\*



## ANNEXE I – NOTE D'EXAMEN DES PLANS D'INVESTISSEMENT

## ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUÉS PAR LES GRD APRÈS CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics